



ARRÊTÉ N° 11-1

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ADOPTANT **LE PLAN D'URBANISME MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-ST-RAPHEL**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de l'Île-de-Lamèque, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté n° 03-02 intitulé « Arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Sainte-Marie-Saint-Raphaël » est modifié :

En créant une affectation tourbière à même une affectation naturelle et chalet. Le projet concerne le lot portant le numéro d'identification (NID) 20805354 et une portion du lot (NID) 20805099. Le but de cette modification est de permettre l'usage d'exploitation de la tourbe sur ces lots.

Ladite modification est indiquée sur la partie pertinente de l'annexe « B » du présent arrêté intitulée « Carte du plan municipale ». Cette modification est présentée à l'annexe « B-1 » jointe aux présentes et en faisant partie.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): _____

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): _____

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: _____

TROISIÈME LECTURE (par son titre): _____
et adoption

Mairesse

Greffier

Annexe B-1

